



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2023/063

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
Le 26 octobre 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

**Membres présents :**

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAEKE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - M. CHEVRIER - MME CLERC - M. DEROIN - M. FICHERE - M. GAUTHERON - M. GUERDER - M. HAMOUDI - M. LEJEUNE - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - M. THOUVENOT

**Membres excusés :** (ayant donné pouvoir)

M. BOUDET - MME BRATIGNY - M. CELLARD DU SORDET - M. CHOPLAIN - M. CURTIT - M. DESARMENIEN - M. GARNERONE - M. GIRARDOT - MME HUE - MME LE MESNIL - MME MICHEL - M. PETAMENT - MME PISTOIA - M. QUIVOGNE - MME RAMISSE - M. ROUBALLAY - MME WAGNER

**Membres excusés :**

M. ARNAUD - MME CARTIER - M. DENIS - M. DEVAUX - M. DONATONI - M. FERRARI - MME GAUTHIER - MME LECOMTE - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME TENERAND - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN - M. TOURNIER - M. ZOBRI

**Budget Rectificatif 2023 de la CCIR BFC**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Budget Rectificatif 2023 a été élaboré pour tenir compte :

- De la réévaluation de la ressource fiscale de TCCI 2023 de la région BFC et de sa répartition adoptée le 9 mars 2023 en Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté,
- Du niveau de réalisation d'opérations conventionnées pluriannuelles au 31 décembre 2022 et de l'impact sur la continuité de ces opérations sur 2023,
- D'ajustements au regard des réalisations et des engagements de dépenses arrêtés à mi année 2023.

DELIBERATION

Vu les articles L.712-1, R.712-14 et A.712-20 du code du commerce,

**Considérant :**

- ❖ La délibération n°2023/047, relative à la répartition modificative de la ressource fiscale 2023,
- ❖ Les propositions de construction budgétaire de la réunion de Bureau du 12 octobre 2023,
- ❖ L'avis de la Commission des Finances réunie le 12 octobre 2023,
- ❖ Les chiffres clés du Budget Rectificatif 2023 de la CCI Bourgogne Franche-Comté :

▪ Un résultat comptable de :	24 149 €
▪ Une capacité d'autofinancement de :	- 160 582 €
▪ Un résultat budgétaire de :	- 503 812 €
▪ Le produit fiscal prévisionnel TFC 2023 :	19 599 525 €
▪ TFC CCIT 2023 :	14 526 569 €
▪ Produit fiscal disponible CCIR 2023 :	5 072 956 €
▪ Fonds de roulement net en fin d'exercice :	2 324 108 €

**Sur la base du dossier de présentation du Budget Rectificatif 2023 :**

- Proposé par Thierry BUATOIS, Président de la CCIR Bourgogne Franche-Comté,
- L'avis de la Commission des Finances du 12 octobre 2023, présidée par Thierry ANDRÉ,

Le Président Thierry BUATOIS soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Rectificatif 2023.

**L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 26 octobre 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.**

Nombre de votants : 40  
Vote pour : 40  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

Dijon, le 26 octobre 2023  
Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS

